

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 22 MARS 2007

Afférents au Comité Syndical	220
En exercice	220
Qui ont pris part à la délibération	54

L'an deux mille sept

et le : 22 mars

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur PATRICE GROFF

Date de la convocation
17 mars 2007

Le Comité Syndical du 16 mars 2007, régulièrement convoqué par courrier du 8 mars 2007 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 22 mars 2007 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres présents : 54

Date d'affichage
17 mars 2007

Monsieur Michel GUTLEBEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération
<u>INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX RECEVEURS</u>

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX RECEVEURS

En vertu de l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, le Comité Syndical, par 54 voix pour et 0 voix contre, décide d'accorder :

VOTE :

POUR : 54

CONTRE : 0

- au titre de l'indemnité de conseil : 100 % de la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années comme suit :

* du 1^{er} janvier au 12 février 2006 à Mademoiselle WATHY Christiane

* du 13 février au 26 mars 2006 à Madame VIGNERON Sylvie

* à compter du 27 mars 2006 à Monsieur JENIN Bertrand

DELIBERATION

N° 2007/09

En vertu de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 :

- au titre de la confection des budgets : le taux forfaitaire en vigueur comme suit :

* du 1^{er} janvier au 12 février 2006 à Mademoiselle WATHY Christiane

* du 13 février au 26 mars 2006 à Madame VIGNERON Sylvie

* à compter du 27 mars 2006 à Monsieur JENIN Bertrand

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Patrice GROFF

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 22 mars 2007